



DELIBERATION N°41-14

Adoptant le projet d'acquisition d'un véhicule

Séance du 22/10/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/10/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 14
Pour : 14 Contre : 0 Absention : 0
*CD : Conseiller(e) Délégué(e)

PRÉSENTS :

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt deux octobre à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE (CD*) - Carmélita JEAN-JACQUES (CD*) - Muriel SABAYO (CD*) - Bruno APPOLINAIRE (CD*) - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE.

ABSENTS :

Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que pour répondre aux problématiques liées aux transports, à la situation géographique voire sociale, mais également pour permettre aux différents services de la collectivité d'accomplir dans de bonnes conditions ses différentes missions (culturelle, éducative, sportive, administrative), il est devenu nécessaire d'acquérir un véhicule. Pour atteindre ces objectifs, le budget prévisionnel est estimé à 35 000 € réparti de la façon suivante :

Projet d'acquisition d'un véhicule				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Acquisition véhicule	35 000 €	Région Guyane (CT)	28 000 €	80
		Commune	7 000 €	20
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 35 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite le financement des partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

